



Avis de Soutenance

Monsieur Phanuwat PHONGSAI

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

La Commission Nationale anti-Corruption de Thaïlande : essai sur la distorsion institutionnelle d'une autorité administrative indépendante constitutionnalisée

dirigés par Monsieur Pierre ESPLUGAS

Soutenance prévue le **lundi 14 septembre 2026 à 14h30**

Lieu : Université Toulouse Capitole

Salle des thèses

Composition du jury proposé

M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Université Toulouse Capitole	Directeur de thèse
Mme Anne LEVADE	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	Rapporteur
Mme Florence CROUZATIER-DURAND	Université Côte d'Azur	Rapporteur
M. Vishnu VARUNYOU	La Cour administrative suprême de Thaïlande	Examineur
M. Stéphane MOUTON	Université Toulouse Capitole	Examineur

Mots-clés : Commission Nationale anti-Corruption de Thaïlande, constitutionnalisation, distorsion institutionnelle, autorité administrative indépendante, fragilité institutionnelle, dérives institutionnelle

Résumé :

La constitutionnalisation de la Commission Nationale anti-Corruption de Thaïlande, opérée par la Constitution thaïlandaise de 1997 afin de renforcer son indépendance et son efficacité, a paradoxalement engendré une distorsion institutionnelle persistante affectant tant sa configuration interne que ses relations avec les autres organismes étatiques. Les études thaïlandaises n'ayant jusqu'à présent proposé que des analyses fragmentées, la présente thèse vise à offrir une étude globale et systématique de ces dysfonctionnements en démontrant qu'ils procèdent d'une même logique causale : une désorganisation des cadres institutionnels d'exercice de ses pouvoirs — caractérisée par une indépendance organique excessive coexistant avec une indépendance fonctionnelle limitée — alimente l'ambiguïté de sa nature juridique, la Commission ne pouvant être qualifiée d'organe constitutionnel mais devant être regardée comme une autorité administrative indépendante, laquelle constitue à son tour le fondement d'une extension illégitime de ses compétences sur les autres organismes étatiques, engendrant in fine un déséquilibre du contrôle juridictionnel. Mobilisant principalement le droit administratif français comme cadre analytique de référence, et recourant ponctuellement aux systèmes allemand, américain et sud-coréen, la thèse adopte une double démarche de déconstruction du cadre existant et de reconstruction doctrinale afin de proposer un rééquilibrage institutionnel plus cohérent avec les principes régissant l'organisation des pouvoirs publics.